

La loi sur le CO₂ tiraille la gauche

Climat ► Réponse inadaptée à l’urgence climatique ou petite avancée dans le bon sens? La loi sur le CO₂ adoptée en septembre par les Chambres fédérales divise la gauche écologiste. Un militant de la Grève du climat, à l’origine d’un des référendums lancés contre la loi, et deux conseillères nationales – les Verts et Ensemble à gauche – donnent leur point de vue.

Ces «petits pas» qui ne suffiront pas

STEVEN TAMBURINI*

La situation est simple: désormais objectivement engagé-e-s dans la catastrophe climatique, il est urgent de (ré)agir si nous désirons éviter l’emballement du système Terre et un cataclysme d’une ampleur sans précédent pour l’histoire humaine – et pas seulement. La planète «étuve» est désormais un scénario envisageable et vraisemblable.

La réponse à cette situation d’anomalie exceptionnelle est simple: une nouvelle révision de la loi sur le CO₂ pour la période 2021-2030. Trois qualificatifs simples pour la caractériser: insuffisante, inefficace et injuste!

Alors, sous l’égide de l’urgence climatique, devrions-nous célébrer et soutenir l’habituelle torpeur qu’est le *consensus* helvétique – la politique du moindre mal – défendu par des parlementaires cyniques et hypocrites? Certaines personnes affirment même: «La loi sur le CO₂ est votre première victoire, comprenez que...». S’il s’agit d’une victoire, nous la refusons; s’il s’agit de notre histoire, nous la réécrivons par nos actions.

L’urgence est chronique et permanente. Nous le savons: nous devons agir. Aussi vite que possible... mais par quel(s) moyen(s)? Dans leur crispation ou paralysie, la seule

solution des parlementaires est désormais univoque: le premier pas, la «politique des petits pas», une nouvelle forme de climato-scepticisme! Toutefois, au cœur de la tempête, il faut savoir garder sa lucidité, car un premier pas précipité dans la mauvaise direction fait qu’il n’y aura ni deuxième pas en avant ni de pas en arrière.

Par la Grève du climat, de nouvelles voix sont en train de construire des voies alternatives éclairées par les faits scientifiques et mues par un désir d’égalité, liberté et solidarité. Les pavés ont résonné. Les petits et grands pas ont déjà été nombreux. Vous en souvenez-vous? Mais quelles étaient les revendications de cette partie de la jeunesse mobilisée pour que les élites économiques et politiques ne leur emboîtent pas le pas?

En défendant, sans compromis, un bilan net d’émissions de gaz à effet de serre neutre d’ici à 2030 en se basant sur les niveaux de 2018, tout en prévoyant une baisse drastique et immédiate de nos émissions (-13% par an entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2024, puis d’au moins -8% par an jusqu’au 1^{er} janvier 2030), la Grève du climat se fonde sur le budget carbone (420 gigatonnes de CO₂ début 2018, à actualiser aujourd’hui) restant au niveau mondial pour avoir

67% de chances de ne pas dépasser une augmentation de 1,5° C, selon le rapport spécial du GIEC sur les conséquences d’un réchauffement planétaires de 1,5° C.¹

Par ailleurs, cet objectif de réduction doit également répondre au principe d’équité et justice climatique en suivant, de ce fait, le principe des «responsabilités communes mais différenciées» et des capacités respectives. Dit autrement, les responsables du dérèglement climatique doivent, d’une part, assumer financièrement et socialement leurs actes, d’autre part, viser à réduire les différentes inégalités sociales (de genre, intergénérationnelles, territoriales, etc.) et veiller à une meilleure répartition des richesses disponibles en Suisse et à l’international.

Pour la Suisse, de plus, cela implique de reconnaître sa responsabilité historique et actuelle dans les crises climatique, environnementales et sociales. Et si ces exigences ne peuvent être satisfaites dans le système actuel, un *changement de système* sera nécessaire pour surmonter cette catastrophe.

Cela est, aujourd’hui, une évidence.

* Militant de la Grève du climat. Pour signer le référendum: www.ecologie-sociale.ch/
¹ www.ipcc.ch/sr15



La loi sur le CO₂, qui fait dissension à gauche, est également combattue par un référendum émanant des milieux économiques, qui la jugent «coûteuse et inefficace»; photo: Zurich, février 2019. KEYSTONE

Soutenir la loi CO₂ malgré ses lacunes

VALENTINE PYTHON*

Climatologue, je juge sévèrement cette loi depuis juin dernier, dépitée d’en constater les lacunes. Une loi est toujours, dans un système démocratique, le résultat d’une succession de compromis. Avec la répartition actuelle des forces politiques, il n’a pas été possible de faire pencher davantage le résultat final de ce long processus d’élaboration (dépôt en 2017 pour une entrée en vigueur en 2022) en faveur de mesures plus ambitieuses. Insatisfaite sur plusieurs points, je me retrouve pourtant aujourd’hui à vous exhorter, chère lectrice et cher lecteur, à soutenir cet assemblage sans hésitation. Pourquoi?

L’urgence de la situation nous contraint à adopter au plus vite tout ce qui apporte des réponses qui font sens. La loi en elle-même suffira-t-elle? Non, bien sûr, mais elle permettra d’initier toute une série de mécanismes très souhaitables qui, eux, nous permettront d’aller dans la bonne direction. Et cela, ça fait du sens! Voici les avancées les plus significatives à mes yeux de la révision de la loi:

- avec une taxe maximale de 210 francs par tonne de CO₂, la Suisse sera parmi les pays les plus avancés en matière de taxe sur les combustibles. Le potentiel de réduction des émissions

qu’elle peut engendrer dans ce secteur est considérable;

- pour la première fois, les émissions provenant du trafic aérien seront prises en compte. Parallèlement, on va soutenir le réseau des trains de nuit comme alternative aux vols à courte distance;
- le mécanisme redistributif est un des points forts de la loi. La taxe CO₂ fonctionne comme un système bonus-malus qui incite à faire des choix favorables pour la société et l’environnement. Le fait que le revenu de la taxe soit redistribué par tête génère un revenu supplémentaire à chacun de nous mais ce sont les ménages les moins aisés qui en profiteront relativement le plus;
- les revenus qui ne sont pas directement redistribués à la population vont dans le nouveau «Fonds pour le climat» qui pourra constituer la base juridique pour la transition de notre système économique vers une économie «verte». Il deviendra l’instrument qui stimule les investissements nécessaires en énergies renouvelables, en transports durables, pour les mesures d’adaptation, de formation, d’agriculture durable, etc.;
- enfin, inscrire clairement nos objectifs de réduction pour 2030 dans une base légale fédérale permettra également aux cantons et aux communes de s’y appuyer pour justifier leurs propres mesures en faveur du climat.

Nous devons maintenant avancer au plus vite dans un esprit constructif. Et il reste énormément à faire, en particulier dans le secteur des transports et des finances. Face au refus de l’UDC de considérer l’urgence climatique, toutes les personnes de bonne volonté qui veulent absolument répondre à cette urgence doivent s’allier et non se diviser. S’il est intellectuellement et scientifiquement incorrect de penser que la loi, à elle seule, nous permettra d’atteindre cet objectif, il est encore plus douteux de penser que d’empêcher sa mise en vigueur dès 2022 nous ferait gagner du temps pour agir efficacement avant 2030.

Serait-il possible d’obtenir une meilleure mouture en repartant de zéro? Outre le fait que cela reporterait la révision de la loi de plusieurs années encore, rien n’est moins sûr. Avons-nous besoin d’une réforme en profondeur de notre système institutionnel et socio-économique pour répondre à l’urgence écologique? Sans doute. Cela pourra se faire progressivement au fur à mesure que les consciences évoluent, alors que les mécanismes initiés par la révision de la loi agiront simultanément dès 2022, à condition bien sûr que la majorité de la population la soutienne.

* Conseillère nationale, les Verts/VD.

Trop tard pour la politique des petits pas

STÉFANIE PREZIOSO*

«Aussi vite que possible» titrait récemment *Le Courrier*¹ pour réfuter la pertinence du lancement par les grévistes du climat d’un référendum contre la loi CO₂, appuyé par solidaritéS, membre d’Ensemble à gauche. Là où, selon l’éditorialiste du journal, les grévistes du climat n’auraient pas saisi «toute la difficulté» de la démarche, la gauche de gauche, elle, aurait décidé de partir «bille en tête dans un combat qui pourrait balayer des mesures indispensables et urgentes». Passons sur le fait que les grévistes du climat sont réduits à un rôle «d’aiguillon», faisant d’un mouvement social d’une extraordinaire ampleur un simple «dard» piquant le «bœuf» parlementaire. Et concentrons-nous plus spécifiquement sur l’argumentaire central de cet éditorial: «Etre déçu de voir la Suisse avancer (beaucoup) trop lentement est une chose, s’opposer à ces avancées en est une autre.» Ce que l’on nous propose donc c’est le *business as usual*, «aussi lentement que nécessaire», alors que le dérèglement climatique impose des mesures fortes. Ce «premier pas» risque d’être en outre le seul, dans la mesure où la loi sur le CO₂ fera référence pour les autres lois touchant les

gaz à effet de serre. Et l’on voudrait nous faire admettre que cette loi, qui ne répond pas du tout à la gravité de la situation, irait dans la bonne direction? Que l’un des pays les plus riches du monde ne pouvait pas faire mieux? Et qu’il s’agirait d’appuyer ce «premier pas» pour éviter le chaos ou, pire encore, si l’on s’obstinait à préconiser des mesures plus radicales, la dictature, comme me l’avait vertement reproché le chef de groupe socialiste, Roger Nordmann, lors du débat au parlement en juin 2020.

La virulence des critiques auxquelles nous faisons face me semble liée au fait que nous désobéissons à la règle non écrite de notre démocratie de concorde, soit celle qui vise à travailler selon une ligne de moindre résistance à la recherche du moins mauvais compromis. Un compromis supposant un deal entre les parties et la garantie implicite qu’il ne sera pas violé; la défense à hauts cris de la loi CO₂ par les socialistes et les Verts nous en donne la mesure.

Nous contestons non seulement la lettre mais aussi l’esprit qui a guidé son élaboration. La loi CO₂ vise la population, multipliant les taxes qui n’auront pas d’effet incitatif. Alors que la place financière suisse pollue 22 fois plus que la population, elle laisse les banques tran-

quilles... De 2016 à 2019, Credit Suisse a prêté 75 milliards à la filière des énergies fossiles. L’an dernier, UBS a multiplié par neuf ses investissements dans le charbon. Trois quarts des grandes caisses de pension suisses sont sans politique climatique et investissent encore dans les fossiles. Et la BNS est responsable de 43,3 millions de tonnes d’émissions de CO₂ par an, soit quasi autant que la Suisse entière. En outre, la loi pérennise le principe de la Bourse du carbone, qui permet aux pays riches, responsables de la catastrophe climatique, d’acheter des droits de polluer en subventionnant des politiques environnementales dans d’autres pays. Au lieu d’imposer de réels changements dans les règles de production de marchandises et leur circulation au niveau international, la loi CO₂ propose donc d’offrir des bonus financiers aux acteurs qui investiront dans cette bourse.

Non, décidément, il faut s’opposer à cette loi par voie de référendum. Il y a des moments de bascule dans l’histoire où les petits pas s’apparentent à des reculs dangereux; nous vivons l’un de ces moments.

* Conseillère nationale, Ensemble à gauche/GE.
¹ Editorial de Benito Perez, *Le Courrier* du 13 octobre 2020.